

REGLEMENTS

DU

CLUB CARTIER-MACDONALD



Art. 1.—Le " Club Cartier-Macdonald " est une Association politique créée dans un but d'instruction mutuelle pour ses membres, et ayant pour objet la défense et le soutien des principes et des saines traditions du parti conservateur.

Art. 2.—Le Club " Cartier-Macdonald " a pour officiers : un Président, deux Vice-Présidents, un Secrétaire, un Trésorier, et un Comité de Régie, comprenant les officiers ci-dessus et quatre autres membres.

Il sera loisible au dit Comité de Régie de choisir tels Officiers Honoraires qu'il jugera à propos, tels que : Patron, Président Honoraire etc.

Art. 3.—Toute personne, quelle que soit sa nationalité, sa religion ou sa langue, peut former partie du Club, pourvu qu'elle adhère à ses règlements et à ses principes.

Art. 4.—Le Comité de Régie est chargé de l'admission ou de l'exclusion des membres du Club, sauf appel en cas d'exclusion, au Club en Assemblée Générale.